



## Calcul indemnité / rupture conventionnelle

Par **mahie5980**, le **21/05/2013** à **10:21**

Bonjour,

Je bute sur le calcul de l'indemnité légale liée à une rupture conventionnelle.

En effet, en congé parental suite à un congé maternité, je doute sur les chiffres à utiliser.

Je connais le calcul: 1/5eme du salaire brut par année d'ancienneté. Oui mais voilà, en congé maternité, le salaire brut indiqué sur une fiche de paie est faible... Lié à l'absence maternité maintenue....

Exemple : 2450€ brut mensuel réduits à 160€ brut sur la fiche de paie (la part de salaire étant maintenue par la sécurité sociale...)

Comment donc calculer l'indemnité avec ces 16 semaines de maintien maternité faisant baisser le salaire brut à peau de chagrin sur les fiches?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **21/05/2013** à **11:32**

Bonjour,

L'indemnité de rupture conventionnelle peut être aussi celle prévue en cas de licenciement à la Convention Collective applicable si plus favorable...

C'est le salaire habituel qui doit être prise en compte sachant que le temps du congé maternité entre dans l'ancienneté et que la période de congé parental complet entre pour moitié...